



## ÉDITO

### 20 propositions du CESER pour faire face à la crise économique et sociale

La crise que nous vivons est inédite dans son ampleur, dans son intensité et son impact au niveau mondial sans précédent. D'une crise sanitaire qui perdure s'est jugulée une crise économique et sociale dont le retentissement va se prolonger sur plusieurs années.

Dans ce contexte, la Région s'est révélée comme un acteur majeur capable de jouer un rôle de coordonnateur et d'ensemblier en lien avec les autres collectivités notamment les intercommunalités et les départements. Cet état de fait renforce le rôle stratégique de l'échelon régional et offre à la Région la capacité à affirmer une ambition forte de son plan de relance régional.

C'est dans cet esprit que le CESER des Pays de la Loire s'est mobilisé pour répondre à la saisine de la Présidente de Région qui a demandé au CESER de lui faire des propositions rapidement opérationnelles pour être intégrées dans un plan de relance.

Ses propositions ont été votées en session plénière du CESER le 26 juin dernier. Ce travail réalisé en 6 semaines et qui a mobilisé les 62 organisations qui en sont membres est inédit. Près d'une centaine de propositions a été faite dont une vingtaine plus spécifiquement mise en avant dans la synthèse finale et présentée à l'ensemble des Vice-Présidents de la Région. Ces mesures se classent en 4 axes :

- Les mesures financières
- Les mesures économiques et sociales
- Les mesures liées à l'accompagnement des territoires et des populations
- Les mesures liées à l'accélération de la transition environnementale.

Beaucoup ont été reprises dans le plan de relance régionale que la Présidente de Région est venue présenter devant le CESER le 7 juillet dernier et je m'en réjouis (renforcement des fonds d'intervention en fonds propres, mise à disposition de l'orientibus cet été, mise en place d'une cellule régionale de prévention des risques sanitaires, accélération de la commande publique...). C'est la confirmation que le CESER a joué son rôle consultatif en étant force de propositions pour les élus à qui il revient la responsabilité de choisir et d'arbitrer.

Le CESER n'est toutefois qu'à mi-parcours puisqu'il a décidé de s'autosaisir d'une contribution pour la fin de l'année qui élargira son champ d'analyse, non plus sur les propositions à court terme, mais sur les mutations économiques, sociétales, environnementales, institutionnelles qu'il est nécessaire de préparer sur le moyen et sur le long terme. Un travail qui ne peut laisser de côté une vraie réflexion sur les ressources des régions et sur leur autonomie fiscale sur laquelle le CESER accorde une attention ce toute particulière. Un sujet qui sera inévitablement au cœur de la prochaine loi 3D (Décentralisation, Déconcentration, Différenciation).

Je souhaite que cette contribution offre de nouveau un panel d'idées à partir des remontées terrain provenant de la société civile. Alors le CESER sera de nouveau à la hauteur des attentes portées en lui.

D'ici là, je vous souhaite à toutes et à tous un bel été qui à l'évidence restera marqué par la crise que nous vivons et par l'appréhension de celle qui se profile et à laquelle nous devons faire face ensemble à la rentrée.

Jacques Bodreau,  
Président du CESER

## DES REMONTÉES TERRAINS QUI TÉMOIGNENT DE L'AMPLEUR DE LA CRISE

**Dans son rapport voté le 26 juin dernier par l'assemblée, le CESER a dressé un état des lieux de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales à partir des remontées terrain des 120 conseillères et conseillers. Le CESER souligne ainsi que l'ensemble des pans de la société a été directement touché par la crise, les mesures de confinement et les conséquences qui en découlent, la plupart du temps de manière violente.**

Les plus faibles et les plus démunis ont été les plus durement et directement touchés avec par exemple la fermeture des services d'accueil (aide social à l'enfance, accueil d'enfants porteurs de handicaps, décrochage scolaire, recrudescence des violences conjugales, conditions de vie précaire dans des logements...).

Pour les publics scolaires, il est apparu des inégalités dues à la fracture numérique (postes informatiques au sein des ménages) et des conditions de travail à domicile (espace domestique) ; de même entre les territoires avec ceux qui étaient déjà en déficit de services publics (quantité, qualité) et qui sont encore plus impactés.

Les jeunes, les étudiants qui ont vu leur perspective à court terme s'effondrer ont également été un public particulièrement affecté par la crise, notamment ceux qui étaient en contrat d'apprentissage, en mobilité internationale ou les lycéens en première et terminale qui n'ont pu passer leur examen en bonne et due forme. A noter le cas particulier des jeunes qui vont rentrer sur le marché du travail en septembre et qui vont se retrouver dans un contexte plus qu'incertain.

Les chefs d'entreprise qui ont vu leur activité s'arrêter nette ou les salariés qui se sont retrouvés en chômage partiel ont également subi cette crise de manière violente, souvent parce qu'elle s'est manifestée brutalement : pas ou peu d'anticipation des pouvoirs publics, pas le temps de se retourner pour prendre les mesures avec réflexion, nécessité de décisions dans l'urgence permanente, conditions de travail souvent dégradées avec des logements peu adaptés et/ou des enfants à éduquer en parallèle, interdiction de rassemblements remettant en cause, encore actuellement, bon nombre de projets...

Le secteur de l'artisanat, du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration et des petites entreprises a subi de plein fouet cette crise ; de l'arrêt total d'activités pour les coiffeurs, les traiteurs, les fleuristes entre autres, à un ralentissement pour les garagistes, les formateurs, les consultants... Au total, 25.000 entreprises de proximité sont menacées de liquidation à moyen terme sur 123.000 soit 20%, comptant 50.000 actifs sur 312.000 (16%).

A contrario, l'agriculture n'a pas été le secteur le plus touché par la crise sanitaire. Il n'y a pas eu rupture de la chaîne alimentaire et les agriculteurs ont su répondre présents aux attentes. Toutefois, la fermeture des restaurants, des cantines scolaires, de la restauration collective... a eu des impacts sur certaines filières (viticulture, horticulture, certains morceaux de viande bovine, produits de la pêche et de l'aquaculture).

L'industrie a été particulièrement touchée avec une baisse de 30 à 80% de l'activité sur des secteurs clés de notre région comme l'aéronautique ou l'automobile qui se traduit par un effondrement des trésoreries et du secteur de l'intérim ou le recours massif à du chômage partiel.

Enfin, le secteur du tourisme et de la culture est probablement avec le commerce le secteur le plus rapidement impacté alors que s'ouvre la saison estivale. La baisse du chiffre d'affaires est significative avec une perte estimée à 50% du CA annuel pour la plupart des structures ligériennes et la dégradation de la trésorerie des entreprises et associations, des structures qui déjà avaient peu de réserves.

## DES POUVOIRS PUBLICS FACE AUX URGENCES

Même s'il faudra au niveau de l'Etat tirer les enseignements de l'impréparation d'une telle crise, dans un second temps, et malgré la pénurie de masques ou de tests qui n'est plus à démontrer tant elle apparaît évidente aux yeux de tous, les pouvoirs publics, Etat et collectivités, ont su prendre très rapidement des mesures économiques d'une ampleur exceptionnelle pour limiter les effets de la crise et faire face à l'urgence tant dans la réactivité que dans la dimension.

Le rôle de l'Etat a ainsi été essentiel et primordial dans le plan d'urgence, en apportant la grande masse des aides.

Ainsi, le report des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs) pour toutes les entreprises, la mise en place d'un mécanisme de garantie de l'Etat avec Bpifrance pour permettre l'octroi de prêts de trésorerie et le dispositif du chômage partiel financé par l'Etat et l'Unédic ont été essentiels à la survie de très nombreuses entreprises.

Le montant complémentaire venant de la Région et des collectivités locales n'en demeure pas moins important et apprécié. Ainsi, la capacité de la Région à mettre en place du sur-mesure, tantôt en s'adossant aux dispositifs

nationaux (abondement du Fonds de solidarité nationale annoncé par le Gouvernement), tantôt en proposant de les porter et de les adapter le cas échéant, a été particulièrement apprécié.

De même, la décision de maintenir les aides aux acteurs culturels malgré l'annulation des manifestations, la suppression des mensualités d'avril et mai dans les transports en commun ou la mobilisation pour subvenir aux besoins des personnels de santé ont été des signaux positifs dans ce contexte inédit.

# UNE MOBILISATION INÉDITE DU CESER POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES ÉLUS



Après une intervention de la Présidente de Région le 4 mai pour présenter le plan d'urgence et une saisine officielle le 7 mai, le CESER s'est mis en mode projet pour aboutir à une contribution de près d'une centaine de mesures dont une vingtaine de prioritaires, votée en bureau le 12 juin puis en session le 26 juin.

Après un mois d'une mobilisation inédite, les commissions ont présenté leurs propositions suite aux retours des conseillères et des conseillers qui ont fait remonter leurs analyses et leurs propositions pour faire face à la crise et préparer l'après-crise. L'ensemble des propositions a été condensé dans un rapport dont une vingtaine a été plus spécifiquement mise en avant car considérée comme rapidement opérationnelle.

Dans son rapport, le CESER appelle la Région à un « plan de relance » affichant une **ambition forte tant sur le plan politique que budgétaire** afin de donner **confiance** et **espoir** aux ligériens.

### UNE AUTO-SAISINE EN COMPLÉMENT

Afin de compléter ses propositions de court terme, le CESER prépare une contribution pour la fin de l'année sur les enseignements à tirer de cette crise et les mutations économique, sociales et sociétales, environnementales et institutionnelles à engager.

Cette ambition doit mettre en avant le **rôle stratégique de la Région** et la positionner comme **coordonnateur et ensemble** des collectivités **sur les plans de relance** pour assurer un pilotage des mesures évitant les doublons dans les actions et la dispersion des moyens.

Les mesures que propose le CESER sont prioritairement liées à **l'économie, à l'emploi, à la lutte contre la précarité** et visent à limiter autant que possible les impacts de la crise par des mesures de relance rapide. Ces mesures se structurent selon 4 axes prioritaires :

- Les mesures financières
- Les mesures économiques et sociales
- Les mesures liées à l'accompagnement des territoires et des populations
- Les mesures liées à la transition environnementale.

La plupart des mesures proposées a été reprise dans le plan de relance régional présenté le 7 juillet par la Présidente de Région devant le CESER.

En étant capable de répondre en temps et en heure à la saisine de la Région, en adaptant son organisation pour formuler des propositions concrètes et rapidement opérationnelles, le CESER a montré combien les remontées terrain de la société civile organisée pouvait être utile et fournir des éléments importants aux élus en amont de leurs arbitrages.

Lire la contribution "Plan de relance régionale" sur [www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr)

## LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DU CESER

### LES MESURES FINANCIÈRES

- 1<sup>er</sup> volet : renforcer les fonds d'intervention de la Région en fonds propres ou quasi-fonds propres dans les entreprises.
- 2<sup>e</sup> volet : un soutien renforcé sous forme de subventions vers les structures ne pouvant pas bénéficier d'accompagnement en fonds propres.

### LES MESURES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

- Relancer la commande publique et privée
- Renforcer les circuits courts
- Agir sur les filières stratégiques du territoire
- Soutien aux structures d'insertion et aux entreprises adaptées pour l'aide à l'emploi des plus fragiles.
- Soutenir l'emploi associatif
- Lancer un plan de lutte et de prévention contre le décrochage qui passe par un accompagnement humain renforcé et par la garantie pour tous d'un accès au numérique.
- Compléter le plan national de relance de l'apprentissage par un plan régional d'urgence, par le biais de la compétence régionale économique, dans le cadre de la priorité accordée à l'équilibre des territoires.
- Faire de la formation un investissement durable pour les entreprises et les actifs, afin d'affermir la relance et de préparer les transitions, en articulant cette mesure autour de l'accompagnement, le financement et l'attention aux publics spécifiques.

### LES MESURES LIÉES À L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES ET DES POPULATIONS

- Mettre en place des cellules de reclassement par bassin d'emploi
- Soutenir les associations d'utilité publique et/ou d'intérêt général
- Installer en urgence des espaces collectifs numériques dans les territoires
- Renforcer les territoires par des cellules de veille et conseil
- Soutenir le développement des réseaux d'accompagnement aux acteurs économiques
- Organiser pendant l'été un « Orientibus-Tour »
- Adopter un schéma régional des mobilités ambitieux et adapté aux conséquences post-COVID intégrant un plan régional des mobilités actives (vélos, piétons...)
- Reconquérir les publics, relancer les pratiques de loisirs et de tourisme.

### LES MESURES LIÉES À L'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

- Adopter un plan ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments
- Renforcer la stratégie régionale de biodiversité
- Poursuivre le renforcement des démarches d'économie circulaire.



# COMMENT RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGETIQUE EN PAYS DE LA LOIRE ?



## 3 QUESTIONS À

**YVIC KERGROAC'H,**  
Président de la commission  
"Infrastructures - Déplacements -  
Télécommunications - Energies"  
et co-rapporteur de l'étude

### 1 La transition énergétique est-elle toujours d'actualité face à la crise économique ?

La transition énergétique est un impératif écologique, économique et social. Cet impératif est renforcé dans le contexte actuel. Dans son étude **L'Énergie en Pays de la Loire, réussir la transition énergétique sur le territoire ligérien**, le CESER propose des mesures précises, pouvant être mises en œuvre rapidement, pour répondre à la crise.

### 2 Quels sont les enjeux identifiés ?

L'effort nécessaire pour limiter le **changement climatique** oblige à diminuer nos consommations d'énergie, sortir des énergies fossiles et agir sur l'empreinte carbone. Toutefois, la transition énergétique doit prendre en compte d'autres enjeux liés à nos spécificités territoriales : déficit sur le plan électrique, problème de sécurité d'approvisionnement et d'adaptation des réseaux avec la montée en puissance des énergies renouvelables, vulnérabilité énergétique pour un quart des ménages ligériens. Parallèlement cette transition doit s'inscrire dans une logique de **transition écologique** afin de préserver la biodiversité, la ressource, les terres agricoles et naturelles, et développer le recyclage. Ces **enjeux environnementaux**, et **d'autonomie énergétique** croisent ceux du **développement économique et social**.

### 3 Comment concilier transition énergétique et développement économique et social ?

La Région dispose d'un outil prescriptif, le SRADDET – en cours d'élaboration – dont les objectifs provisoires pour 2050 en matière de transition énergétique sont ambitieux : diminuer de moitié la consommation d'énergie par rapport à 2012, produire autant d'énergies renouvelables que d'énergie finale consommée et tendre vers la neutralité carbone. Le CESER estime que cette ambition nécessitera des changements profonds dans tous les secteurs de la société. Les mesures et les moyens mobilisés seront donc déterminants pour réussir la transition énergétique et assurer notre développement économique et social. En ce sens, le CESER émet 82 préconisations concrètes construites autour de quatre axes :

## AXE 1 : FAIRE DE LA SOBRIÉTÉ ET DE L'EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE LA PRIORITÉ DE L'ACTION RÉGIONALE

La sobriété et l'efficacité énergétique constituent le premier levier de la transition énergétique. Or, ce dernier est le plus en retard sur les objectifs. Le CESER préconise donc une **rénovation énergétique massive des logements** via la mise en place d'un **accompagnement sur-mesure** (technique, administratif, financier). Assuré via des guichets uniques sur l'ensemble du territoire, il devrait inclure une **offre de tiers-financement** pour financer les travaux grâce aux économies d'énergie réalisées. Au niveau des aides à la rénovation énergétique, le CESER propose d'en **simplifier l'accès grâce à un dossier unique de demande**, de **réviser les aides régionales** afin d'assurer un versement en amont des travaux, et de **préfinancer les aides nationales** lorsque cela est nécessaire.

Par ailleurs, pour inciter les entreprises à s'engager dans la transition énergétique et écologique, le CESER préconise l'adoption d'un dispositif de tiers financement pour

les bâtiments tertiaires, ainsi que le cofinancement d'**appui en conseil pour les aider à faire évoluer leur modèle économique**.

Enfin, le CESER plaide pour une Région exemplaire avec la **rénovation énergétique des lycées** et un **déploiement des motorisations alternatives dans les transports régionaux**.

## AXE 2 : ACCÉLÉRER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Pour les objectifs d'énergie renouvelable, **toutes les filières devront être mobilisées**. Deux d'entre elles sont des points forts pour notre région : les énergies marines renouvelables et la méthanisation. Il faut identifier les zones propices à leur développement et financer les projets de chaleur et gaz renouvelables via un fond dédié. Le CESER propose que la Région, via la SEM croissance verte, accompagne les porteurs de projets pour garantir une **concertation approfondie des habitants** concernés. Sur ce même sujet, le CESER invite la Région à **privilégier les projets citoyens ou participatifs**, qui sont aussi source de retombées économiques importantes sur les territoires.

## AXE 3 : FAIRE DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE UNE OPPORTUNITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

La transition énergétique est source de **mutations qui devra être anticipée par un exercice prospectif** conduit par la Région. Le CESER préconise en complément un accompagnement des filières en transition et une adaptation des formations professionnelles pour répondre à l'évolution du tissu économique et aux opportunités et besoins de la transition énergétique sur les territoires.

La Région bénéficiant d'une culture de collaboration entre acteurs économiques et académiques, le CESER encourage la **création d'un Technocampus Energie** et le **lancement d'un appel à manifestation d'intérêt sur des filières émergentes**, notamment dans les domaines du stockage, du recyclage et de la valorisation des matériaux. Enfin, il l'invite à garder un temps d'avance sur le pilotage de l'énergie, via les réseaux intelligents, en poursuivant le développement du projet SMILE.



## POUR UN OBJECTIF DE DIMINUTION DE L'EMPREINTE CARBONE DES PAYS DE LA LOIRE

Dans son projet de SRADDET, la Région prévoit la neutralité carbone à horizon 2050. Cet objectif ne concerne cependant que les émissions en Pays de la Loire qui ne constituent que la moitié de l'empreinte carbone régionale. **L'autre moitié correspond à l'ensemble des émissions hors région mais directement liées à sa consommation (produits importés, fret, etc.)**. Plutôt que de se limiter aux émissions du territoire, le CESER préconise l'adoption d'un objectif en empreinte carbone, tenant compte des émissions indirectes. Cet objectif permettrait en outre de mieux concilier les aspirations environnementales, économiques et sociales. À titre d'exemple, alors qu'une relocalisation industrielle serait négative pour les émissions du territoire, elle serait neutre ou positive pour son empreinte carbone.



### EMPREINTE CARBONE DES PAYS DE LA LOIRE

Émissions de gaz à effet de serre en région **33 MteqCO<sub>2</sub>**

+ Émissions de gaz à effet de serre hors région pour la consommation des Ligériens **33 MteqCO<sub>2</sub>**

Source : Basemis®. Air Pays de la Loire  
MteqCO<sub>2</sub> : mégatonne équivalent en CO<sub>2</sub>.

## AXE 4 : FAIRE DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE UNE AMBITION PARTAGÉE

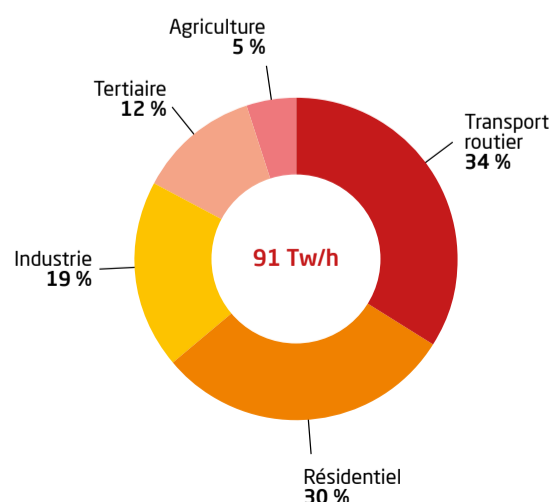
La transition énergétique et écologique ne peut être une réussite dans notre région que si elle devient une ambition partagée. Le CESER plaide pour que la **Région endosse le rôle de chef d'orchestre**, en impliquant l'ensemble des acteurs et des territoires, via un renforcement de la Commission Régionale Énergie Climat. Cette instance deviendrait un lieu d'élaboration et d'évaluation collective des actions mises en place.

Enfin, pour renforcer l'engagement des territoires et des Ligériens dans la transition énergétique, le CESER suggère de **créer une cellule d'appui technique pour les EPCI** et de mener des **actions de sensibilisation et de communication**.

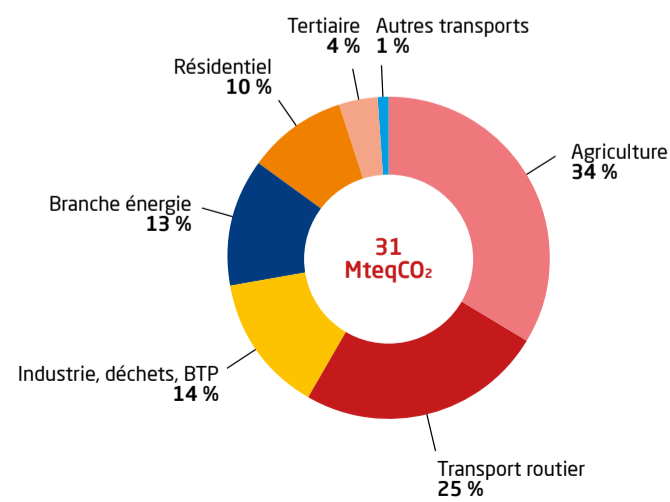
Lire l'étude sur [www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr)

### QUELQUES REPÈRES SUR L'ÉNERGIE EN PAYS DE LA LOIRE

#### Consommations d'énergie finale par secteur en 2016



#### Émissions de gaz à effet de serre par secteur en 2016



Source : Basemis®. Tw/h : Térawattheure - MteqCO<sub>2</sub> : Mégatonne équivalent en CO<sub>2</sub>.



## HIÉRARCHISER LES USAGES DE LA BIOMASSE



TÉMOIGNAGE

**JEAN-CHRISTOPHE GAVALLET,**  
Rapporteur

La biomasse, matière issue du vivant, constitue la première source d'énergie renouvelable française. Provenant notamment de la forêt, des cultures et des déchets, elle est essentielle pour les humains leur fournissant nourriture, énergie et matériaux. Néanmoins, son utilisation doit être limitée par la capacité de production des sols et par la concurrence des usages qui doivent être hiérarchisés. En ce sens, le Schéma Régional Biomasse devra donc avoir une vision prospective des ressources potentiellement disponibles en Pays de la Loire permettant de produire de l'énergie renouvelable issue notamment du bois-énergie et de la méthanisation.

En réponse à la consultation publique, le CESER apporte sa contribution au schéma régional dont les orientations sont centrées sur l'énergie. Il partage les observations et objectifs présentés dans le texte qui a été rédigé dans le cadre d'une concertation large et amendé suite aux observations de l'autorité environnementale.

La valorisation énergétique de la biomasse présente un potentiel de développement économique, de création d'emplois non délocalisables et de production d'énergie renouvelable et bas carbone. Elle doit cependant respecter l'indispensable hiérarchisation des usages. La production d'énergie étant l'usage qui présente la plus faible valeur ajoutée économique et environnementale, elle doit logiquement ne pas être réalisée au détriment des autres usages de la biomasse. De plus, toute la biomasse n'a pas vocation à être utilisée, une partie devant retourner directement aux écosystèmes.

Le CESER juge important de soutenir la méthanisation territoriale, au plus près de la ressource, favorisant son acceptabilité, limitant son transport et permettant la complémentarité des gisements saisonniers. La valorisation énergétique de la biomasse doit être mise en œuvre dans le respect de critères environnementaux tels que la préservation de la biodiversité et la limitation des gaz à effet de serre et polluants.

Concernant les gisements, le CESER considère que la méthanisation des effluents d'élevage constitue un débouché intéressant et favorise le maintien de l'élevage, garant de la pérennité du bocage. A contrario, il n'est pas souhaitable d'aller vers des productions principales dédiées à la méthanisation. Il plaide par ailleurs pour faire du nouveau « label haies » une condition pour l'aide à la valorisation énergétique des haies bocagères. Le CESER approuve enfin l'utilisation énergétique des déchets, tout en rappelant que « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ».

Concernant les mesures envisagées, le CESER préconise de faire connaître les dispositifs existants et de les adapter aux spécificités des territoires. Il souhaite que ces derniers permettent de concilier les besoins des grandes agglomérations et gros sites industriels avec les questions de logistique et de transport, tout en évitant une ponction excessive des ressources des territoires ruraux. Le CESER considère que l'amélioration de la connaissance est essentielle afin de permettre aux habitants de s'emparer des enjeux et d'assurer ainsi une meilleure acceptabilité des projets. Il plaide in fine pour des projets ancrés sur le territoire et multipartenariaux.

Lire l'avis sur [www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr)

## FEUILLE DE ROUTE HYDROGÈNE UN MAILLON IMPORTANT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre de son plan de relance, la Région a adopté une feuille de route sur l'hydrogène pour les dix prochaines années. Le CESER salue la volonté régionale de s'investir sur ce secteur à l'image de ce qu'ont fait plusieurs autres Régions en France. Il considère que l'hydrogène est une piste intéressante pour la transition énergétique, mais qu'elle ne doit pas occulter les autres solutions et la nécessaire modération de l'empreinte énergétique des Ligériens.

Dans son avis, le CESER rappelle que la quasi-totalité de l'hydrogène est actuellement fabriqué à partir d'énergies fossiles. Toutefois, des techniques de fabrication décarbonée existent et pourraient faire de l'hydrogène un maillon important de la transition énergétique, en particulier pour le stockage de l'électricité issue de sources renouvelables et intermittentes ainsi que pour la substitution au pétrole dans les transports puisque sa combustion n'émet aucune pollution.

Le CESER approuve la volonté de la Région de développer la production locale d'hydrogène renouvelable, son transport entre le point de production et de consommation étant coûteux financièrement et environnementalement. Il insiste

cependant sur la nécessité de couvrir progressivement tous les usages en priorisant les besoins existants.

L'orientation de la feuille de route visant à contribuer au développement d'une filière régionale dans le domaine maritime et fluvial est accueillie favorablement par le CESER. Il partage également la volonté de faire du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire le premier grand port hydrogène de l'Atlantique, tout en s'interrogeant sur la traduction de cette activité en matière de trafic.

Le CESER insiste dans sa contribution sur l'importance du soutien à la recherche, notamment dans une logique inter-régionale afin de développer les complémentarités. Il plaide en ce sens pour un déploiement rapide du projet de création d'un Technocampus sur les énergies nouvelles.

Le CESER salue enfin l'ambition affichée par la Région qui annonce la mobilisation de 70 millions d'euros d'ici 2030 pour la mise en œuvre de cette feuille de route mais souhaite une traduction rapide par le vote de crédits budgétaires.

Lire l'avis sur [www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr)

## PLAN AMBITION « ALIMENTATION-SANTÉ »



TÉMOIGNAGE

**RAYMOND DOIZON,**  
Rapporteur du groupe de travail

### L'alimentation, notre première médecine

Après la Seconde Guerre mondiale, la préoccupation essentielle était de nourrir la population. Puis, au fil du temps, la France a industrialisé, sécurisé et réglementé sa production. Parallèlement, la mondialisation, la mise sur le marché de produits à bas coût, l'évolution des modes de production et des modes de vie ont modifié les habitudes alimentaires. Ces facteurs économiques et sociaux sont à la source de pathologies liées à un déséquilibre alimentaire. En termes de chiffres, les Pays de la Loire affichent 11% de Ligériens en situation d'obésité, 31% en surpoids et une augmentation croissante des cas de diabète. Aujourd'hui, le lien direct entre santé et alimentation est clairement établi par les scientifiques et la Région entend y apporter une réponse, à travers le Plan Ambition « Alimentation-Santé ».

Le CESER salue cette initiative qui concilie les dimensions scientifique, sociétale, sociale, environnementale et écono-

mique. Pour atteindre cette ambition, le CESER invite la Région à développer la recherche et la connaissance dans le domaine de l'alimentation et de la santé en l'élargissant à des problématiques connexes comme par exemple la gestion de l'eau et l'innovation. Une acculturation qui permettrait de mener un travail sur l'élaboration de produits bruts et à transformer afin de sécuriser les systèmes de production, les revenus des agriculteurs et de traiter la dimension environnementale au-delà de la filière bio. Ce plan ambitieux devra bénéficier d'un fort ancrage territorial et fédérer tous les acteurs des chaînes alimentaires et de la santé.

En ce sens, le CESER propose à la Région de jouer ce rôle de catalyseur en organisant des « Assises de l'alimentation au service de la santé ». Elle devrait en outre compléter cette mobilisation professionnelle par la mise en place d'actions de formation et d'information auprès du grand public. Une attention particulière devra aussi être portée aux associations de solidarité, épiceries solidaires, structures d'hébergement social... qui accompagnent les populations les plus fragilisées, dans une dynamique d'éducation populaire permettant de développer leur pouvoir d'agir.

Lire l'avis sur [www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr)



# UNE NÉCESSAIRE ARTICULATION ENTRE LES SCHÉMAS RÉGIONAUX



## TÉMOIGNAGE

**ANTOINE CHARLOT,**  
Rapporteur Plan,  
Schémas, Territoires

Les lois MAPTAM et NOTRe ayant conforté le rôle des Régions, il convient de veiller à une bonne articulation des orientations du schéma ESRI avec celles qui relèvent des stratégies de développement économique (SRDE-II\*) et d'aménagement du territoire (SRADDET\*). En outre, le CPER et les fonds européens peuvent soutenir le schéma ESRI - en particulier via la Stratégie Régionale d'Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI) - et le futur programme cadre « Horizon Europe » qui prévoit une enveloppe de 100 milliards d'euros pour la recherche et l'innovation.

### Anticiper et accompagner les mutations

► **Les sciences humaines et sociales, y compris l'économie, doivent devenir des disciplines incontournables** car en matière d'innovation, elles sont complémentaires aux branches scientifiques. Pour favoriser leurs complémentarités et leurs coopérations, le CESER suggère d'organiser des passerelles, sur la base de programmes et d'appels à projets. La mise en place d'un socle pérenne et durable de la formation initiale, continue et de recherche permettrait également de répondre aux besoins de la population, du monde économique et d'assurer les transformations en cours et à venir (démographiques, écologiques, organisationnelles...).

► **L'accompagnement des transferts de technologie et l'innovation**, en particulier vers l'économie réelle, devra aussi être encouragé tout en prenant en compte les problématiques transversales telles que le respect de l'environnement.

► Enfin, **l'intégration des étudiants dans la vie active devra être facilitée, en décroisant leurs activités** grâce à des outils d'aide à la recherche d'emplois et d'événements favorisant la mixité des publics. En outre, la dimension culturelle au sein des campus devra être encouragée par le biais des écoles d'art et les formations en sciences humaines et sociales.

### Développer une stratégie de campus en réseau

► Cette stratégie s'appuie sur : **une cartographie de l'offre** en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (privée et publique), élargie aux régions voisines et une identification des domaines de spécialisation et des complémentarités pour encourager les coopérations interrégionales. **Un soutien des démarches de territorialisation des offres de formation**, par le développement des antennes sur les territoires « secondaires », ainsi que la **stabilisation des financements sur les projets inter-établissements** (soutiens pluriannuels) complèteraient le dispositif.

### Rendre le territoire attractif et faciliter le parcours des étudiants

► Le CESER prône un **encouragement à la formation tout au long de la vie**, y compris pour les personnes en recherche d'emploi, via le financement des formations universitaires, notamment de niveau 1, ainsi que **l'accès et la réussite du plus grand nombre dans l'enseignement supérieur**.

► La société civile organisée propose également de **promouvoir l'excellence ligérienne en matière d'enseignement, de recherche et d'innovation** auprès des étudiants, des acteurs socio-économiques afin de valoriser les compétences technologiques et scientifiques du territoire. La communication serait étendue aux lycéens sous forme d'information sur les secteurs d'activité et l'évolution des métiers. En outre, le continuum bac-3/bac+3 pourrait être renforcé, notamment via les outils de la diffusion de la culture scientifique technique et industrielle et la pluridisciplinarité des sciences humaines et sociales.

► Enfin, le CESER préconise d'**étudier les raisons de sorties beaucoup trop fréquentes du système d'enseignement supérieur**, sans aucun diplôme. En parallèle, une analyse sur l'employabilité des licenciés (hors licences professionnelles) devra être menée. Au niveau des entreprises, le CESER invite à soutenir le CIFRE - dispositif de financement de thèse aidant les entreprises à recruter de jeunes chercheurs-doctorants - à **informer les recruteurs sur les compétences des doctorants** et communiquer sur leurs complémentarités avec les diplômés des grandes écoles.

### Densifier les échanges entre partenaires économiques et monde académique

► **Cet objectif passe par un soutien à la recherche et l'innovation partenariale**, en développant des synergies entre les entreprises, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et par **le continuum entre ces établissements et les structures de transfert ou d'innovation**. En outre, la performance des dispositifs ligériens existants (pôles de compétitivité, IRT, Capacités\*, dispositifs financiers, crédit impôt-recherche...) devra être évaluée. Enfin, pour le CESER, **la création d'un financement d'amorçage** faciliterait le déclenchement des aides de Bpifrance sur les projets à risque et l'avance remboursable serait à privilégier.

### Construire ensemble une région de la connaissance

► **Le CESER propose d'affirmer les axes sur lesquels la Région a vocation à devenir une référence, en particulier sur les technologies de fabrication** et de mettre à jour les « spécialisations intelligentes » du territoire, qui conditionneront notamment les financements européens. D'autre part, le CESER invite la Région à **valoriser l'écosystème ligérien « ESRI » à l'international, faire reconnaître les Pays de la Loire comme un territoire scientifique et technologique et soutenir une véritable géographie du savoir** (maillage territorial et interrégional, développement de dispositifs complémentaires de formation à distance). Enfin, pour le CESER, les efforts de financement ne devront pas se limiter à l'investissement (bâtiments, matériels) mais prévoir des budgets de fonctionnement inscrits dans la durée afin d'assurer une qualité de travail des étudiants comme des chercheurs. En outre, la Région devra **inciter les entreprises ligériennes à renforcer leur effort de financement en matière de R&D**.

Lire la contribution sur [www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr)

\*CIFRE : Convention industrielle de formation par la recherche.  
SRDE-II : schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Capacités : Université de Nantes - Ingénierie de projets innovants



## VIVRE EN PAYS DE LA LOIRE EN 2050 : QUELLES POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES POUR AMÉLIORER LA VIE DES LIGÉRIENS ET DES LIGÉRIENNES DANS UN CONTEXTE DE MUTATIONS ?



## TÉMOIGNAGE

**XAVIER GUILLAUMA,**  
Rapporteur

La crise sanitaire et ses conséquences viennent percuter de plein fouet les trajectoires économique, sociale, sociétale et environnementale établies. Le CESER livre un travail d'analyse fondée sur la démographie, et qui trouve une résonance particulière dans le contexte actuel. Il tend à répondre aux mutations existantes, et propose des orientations permettant d'anticiper les politiques publiques à l'horizon 2050.

« Aujourd'hui, se projeter dans 30 ans n'a de sens qu'en s'appuyant sur la projection de l'INSEE qui prévoit l'arrivée de 500 000 à 800 000 habitants supplémentaires. Cette **augmentation de la population** aura des conséquences sur la continuité de l'**urbanisation** (jusqu'à +300 000 habitants). Mais, la période du confinement a démontré que le télétravail était possible partout, sous réserve d'accès aux réseaux numériques. En outre, les territoires Manceaux et Mayennais pourraient être les gagnants de ce nouveau phénomène en attirant des Parisiens en recherche d'une meilleure qualité de vie. Par ailleurs, l'étude souligne la poursuite de la **littoralisation** avec l'attractivité des côtes et notamment celle de la Vendée qui présente un solde migratoire élevé. Le quatrième constat de notre étude concerne la **"seniorisation"** qui est un phénomène majeur à prendre en compte dans les politiques publiques. En 2050, le nombre de personnes de plus de 65 ans passerait de 700 000 à 1,3 million. Il s'agit d'une évolution structurelle majeure », constate Xavier Guillaume.

### DES ÉVOLUTIONS SECTORIELLES QUI POURRAIENT ÊTRE ANTICIPÉES

L'enjeu principal pour 2050, c'est véritablement le changement climatique. Selon Météo France, le 1er semestre de l'année est le plus chaud qui n'ait jamais été enregistré, avec une anomalie de température moyenne de + 1,8°C. Pour Xavier Guillaume : « le réchauffement climatique va impacter de manière sensible nos modes et conditions de vie, l'habitat, les mobilités, la santé, et questionne aussi les activités agricoles et industrielles de demain ».

### DES ORIENTATIONS FORTES POUR SE PROJETER DANS UN FUTUR SOUHAITÉ

L'attractivité des Pays de la Loire constitue également sa force dans un contexte de résilience et de rebond. En effet, ce qui la caractérise c'est la diversification, avec de nombreuses filières économiques complémentaires sur l'ensemble du territoire. « Cette force et ces atouts doivent perdurer et se développer **en anticipant les transitions** afin de répondre au défi climatique tout en satisfaisant les besoins de la population. D'autre part, les **transformations devront être accélérées**, principalement dans les domaines de l'éducation, la formation tout au long de la vie, la RSE, l'habitat digne, le numérique. Enfin, **les transversalités** devront faire émerger des terrains d'entente entre les acteurs publics et privés pour répondre aux enjeux de santé, d'aménagement du territoire et de développement des coopérations internationales, européennes et territoriales. « C'est le jeu collectif qui fera qu'ensemble nous ferons face aux mutations et aux crises », conclut le rapporteur de l'étude.

Lire l'étude sur [www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr)



# LES FONDS EUROPÉENS, UNE RÉPONSE A LA CRISE ACTUELLE



## TÉMOIGNAGE

**JEAN-LOUIS LARDEUX,**  
Rapporteur du groupe  
de travail « Europe »

### ACCROÎTRE L'UTILISATION DES FONDS EUROPÉENS STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENT (FESI)

La Région en tant qu'autorité de gestion est un maillon central de la programmation des fonds européens. Elle définit la stratégie et porte la responsabilité financière, juridique et politique des programmes. Pendant la crise sanitaire, les fonds européens ont notamment été mobilisés pour l'achat de matériels de santé et soutenir les PME. Cette source de financement reste encore insuffisamment exploitée par les acteurs territoriaux.

En amont de la programmation des FESI de 2021-2027, le CESER, dans sa mission d'évaluation des politiques publiques régionales, propose à la Région des Pays de la Loire des pistes pour en améliorer la compréhension et l'utilisation, selon trois axes qui s'articulent en 16 préconisations.

#### AXE 1. Dynamiser l'utilisation des Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI)

Partant d'une connaissance partielle des FESI par le grand public, le CESER propose notamment de **découpler l'information**

existante en élargissant la diffusion numérique à des canaux non institutionnels. Cette communication serait portée par des témoignages positifs de bénéficiaires issus de différents univers. Une **promotion des FESI sur les territoires**, via des journées d'information animées par des élus régionaux et européens, couplée avec la **mobilisation des têtes de réseaux** (chambres consulaires, fédérations, EPCI, etc.) seraient de nature à dynamiser davantage le recours aux FESI.

#### AXE 2. Accompagner et sécuriser les porteurs de projets

Les FESI, et plus globalement l'Union européenne sont réputés comme étant une « lourdeur administrative » et de ce fait découragent de potentiels bénéficiaires. En conséquence, le CESER encourage la Région à **poursuivre son rôle de facilitateur** en renforçant d'une part, les **actions de pédagogie** pour mieux appréhender les différentes étapes du processus des FESI. D'autre part, en accompagnant les candidats par un **apport personnalisé en ingénierie** et une **sécurité financière**. En effet, les délais et retards de paiement pouvant fragiliser voire mettre en péril les plus petites structures, la Région pourrait avancer les aides européennes à partir de factures validées.

#### AXE 3. Mettre en cohérence les politiques régionales et européennes

L'utilisation des FESI doit être envisagée comme des leviers du développement économique et social, et non comme une simple alternative aux sources de financement nationales,

régionales, départementales ou autres. C'est pourquoi le CESER propose à la Région de poursuivre l'articulation entre les priorités régionales et les stratégies européennes. Afin d'aller plus loin dans cette logique de complémentarité, la **Région pourrait apporter son appui en tant que financeur** lorsqu'un projet nécessite une part complémentaire sur une tâche non couverte par le cadre d'intervention des FESI, comme par exemple l'interprétariat.

Lire l'étude sur [www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr)

### MONTANT DES ENVELOPPES ALLOUÉES À LA RÉGION

FEDER (Fonds Européens de Développement Régional)

**302,7 M€**

FSE (Fonds Social Européen)

**76,7 M€**

+ 107,5 M€ gérés par l'État

FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)

**461,6 M€**

FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche)

**15,1 M€**

Région « organisme intermédiaire »

## COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA RÉGION



## TÉMOIGNAGE

**ANNE BLANCHE,**  
Rapporteuse générale du budget

### UN TAUX D'EXÉCUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT STABLE

Le taux d'exécution pour les dépenses de fonctionnement se situe autour de 97,6% (96,6% pour 2018). Le taux d'affectation qui concerne uniquement les engagements pluriannuels augmente lui à 98,5% pour les dépenses de fonctionnement (97,9% en 2018). Enfin, pour les investissements les taux d'exécution et d'affectation sont respectivement de 91,8% (91% en 2018) et 90,1% (92,1% en 2018).

### UNE ÉPARGNE BRUTE SUPÉRIEURE À CELLE AFFICHÉE À L'ISSUE DE LA DM3 2019 ET À CELLE DE 2018

L'épargne brute est supérieure au Budget Primitif de 82 M€ en raison d'un niveau de recettes réelles supérieur aux recettes attendues de 53,6 M€ et à un niveau de dépenses réelles inférieur aux dépenses prévues de 28 M€ en raison du taux d'exécution des dépenses de 98%.

L'épargne brute est supérieure de 64 M€ en raison d'un niveau de recettes réelles supérieur de 118 M€ et une hausse plus limitée des dépenses de fonctionnement de 56 M€.

L'augmentation des recettes résulte notamment de la hausse des recettes fiscales de 47,6 M€ (dont CVAE\* en hausse de



ÉPARGNE BRUTE  
près de  
**344 M€**

EXÉCUTION DES  
DÉPENSES DE  
FONCTIONNEMENT  
**97,6 %**



CRÉDITS DE PAIEMENTS  
D'INVESTISSEMENTS  
**455 M€**

(hors remboursement de la  
dette et fonds européens)

CAPACITÉ DE  
DÉSENDETTEMENT  
**4,8 ans**

(5,9 ans en 2018)



32 M€), d'augmentation des recettes de politiques publiques de 63 M€ dont 33,3 M€ au titre du PIC\* et des recettes exceptionnelles pour 31 M€ contre 7,7 M€ en 2018.

### DES RECETTES « DYNAMIQUES »

Les recettes de la Région bénéficient de la dynamique de l'activité sur laquelle repose le calcul de la CVAE. Cette dynamique n'est toutefois appréhendée qu'avec un effet retard, les recettes de CVAE étant majoritairement calculées sur la Valeur Ajoutée produite par les entreprises en N-2 (2017 pour les comptes administratifs 2019).

Le lien direct introduit par la loi sur le financement des Régions avec l'activité des entreprises conduit à une plus forte sensibilité de l'équilibre financier des Régions à la conjoncture économique.

La crise actuelle va ainsi considérablement réduire le montant de la valeur ajoutée produite en 2020. Elle aura des répercussions mécaniques sur les comptes de 2022 et probablement déjà en 2021 dans la mesure où les entreprises réduiraient le montant des acomptes versés au titre de la CVAE.

Le CESER souligne l'importance d'anticiper le plus possible les évolutions à venir, même si à cette date les mesures de compensation de l'Etat ne sont pas encore connues.

Lire l'avis sur [www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr)

\*CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.  
PIC : Plan d'investissement dans les compétences.